



Commission économique pour l'Europe**Comité du logement et de l'aménagement du territoire****Soixante-dix-huitième session**

Genève, 8-10 novembre 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dix-huitième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 8 novembre 2017 à 10 heures, en salle XVIII.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du projet de Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables.
3. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2016-2017 depuis la soixante-dix-septième session :
 - a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre mondial d'indicateurs, Nouveau Programme pour les villes et autres accords mondiaux dans la région de la CEE – incidences sur les travaux du Comité ;
 - b) Logements et marchés immobiliers durables :
 - i) Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie pour le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 ;
 - ii) Principaux résultats et recommandations de politique générale issus de l'étude sur l'hébergement des migrants ;
 - iii) Efficacité énergétique des bâtiments ;
 - iv) Activités du Groupe de travail consultatif sur le marché de l'immobilier ;
 - c) Développement urbain durable et villes intelligentes et durables :
 - i) Villes intelligentes et durables ;
 - ii) Renforcement des capacités en matière de planification urbaine dans les pays en transition sur le plan économique ;



- d) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire ;
 - e) Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire.
4. Coopération interdivisions et interinstitutions.
 5. Programme de travail et publications 2018-2019.
 6. Cadre stratégique pour 2020-2021.
 7. Débat ministériel :
 - a) Ouverture de la Réunion ministérielle ;
 - b) Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE ;
 - c) Adoption de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables ;
 - d) Clôture de la Réunion ministérielle.
 8. Élection du Bureau.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport et clôture de la réunion.

II. Annotations

Pour la date et l'heure des séances, se reporter au calendrier qui figure à la fin du présent document.

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : (ECE/HBP/188), (ECE/HBP/2015/7).

L'ordre du jour provisoire est fondé sur les décisions prises par le Comité à sa soixante-dix-septième session et sur les progrès accomplis depuis lors dans la mise en œuvre du programme de travail 2016-2017. L'ordre du jour provisoire, arrêté en concertation avec le Bureau du Comité, est présenté au Comité pour adoption.

2. Présentation du projet de Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables

Document(s) : (ECE/HBP/2017/1).

Le Président présentera le projet de Déclaration ministérielle sur le logement et le développement urbain durables, élaboré par le Comité en amont de la session. Les ministres et chefs de délégation de la région de la CEE seront invités à adopter cette déclaration lors du débat ministériel du 9 novembre 2017.

Le Comité est invité à approuver la Déclaration ministérielle qui sera proposée à l'adoption des ministres et chefs de délégation.

3. Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2016-2017 depuis la soixante-dix-septième session

a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre mondial d'indicateurs, Nouveau Programme pour les villes et autres accords mondiaux dans la région de la CEE – incidences sur les travaux du Comité

Document(s) : (ECE/HBP/2017/2), Note informelle n° 1.

Adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 ; du Nouveau Programme pour les villes par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en octobre 2016 ; du cadre mondial d'indicateurs pour les objectifs et cibles de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030² par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC) en juillet 2017 ; établissement de nouveaux cadres politiques pour les futures activités sur le logement et le développement urbain durables aux échelons mondial et régional. En outre, le Secrétaire général a mis en place un groupe de personnalités de haut niveau chargé de préparer un rapport comportant des recommandations pour améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la surveillance d'ONU-Habitat après l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. Les États membres devraient examiner la manière dont les futurs documents stratégiques du Comité pourraient prendre en compte les résultats de ce rapport et les cadres susmentionnés.

Le Comité est invité à envisager de demander au Bureau de mettre à jour la Stratégie pour 2014-2020 en préparant un projet de Stratégie révisée pour 2014-2030 conforme au Programme 2030 et au Nouveau Programme pour les villes, pour discussion à sa soixante-dix-neuvième session.

b) Logements et marchés immobiliers durables

i) *Mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020*

Document(s) : (E/ECE/1478/Rev.1), (ECE/HBP/2013/3), (ECE/HBP/2016/2).

Le Comité a adopté la Stratégie sur le logement et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020 en 2013. La Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable a été adoptée par le Comité en 2014 et approuvée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en avril 2015. En septembre 2016, le Comité a adopté des Lignes directrices concernant l'application de la Charte de Genève sur le logement durable.

Depuis la soixante-dix-septième session du Comité, des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités ont été organisés dans la région de la CEE pour appuyer la mise en œuvre de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable et de la Stratégie pour 2014-2020.

En application des lignes directrices, des centres de la Charte de Genève ont été mis en place en Albanie, en Estonie et au Royaume-Uni. Ces centres offrent un appui à la mise en œuvre de la Charte et de la Stratégie dans les pays en question.

Le Comité sera tenu informé des activités des centres de la Charte de Genève et des activités de renforcement des capacités, notamment de la participation du Comité à l'Atelier international sur les zones d'habitation (12 octobre 2017), au Forum urbain européen (13 octobre 2017, Prague) et des activités de renforcement de la coopération et des synergies avec les organisations partenaires.

¹ <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

² <https://unstats.un.org/sdgs/>.

Le Comité est invité à formuler des recommandations en vue de l'application future de la Charte par les États membres, y compris concernant les activités qui pourraient être entreprises par les centres de la Charte.

ii) *Principaux résultats et recommandations de politique générale issus de l'étude sur l'hébergement des migrants*

Document(s) : Note informelle n° 2.

Le Comité prendra connaissance des principaux résultats et recommandations de politique générale issus de l'étude sur l'hébergement des migrants. Le Comité est invité à prendre note de ces informations et à approuver la publication de l'étude en tant que publication officielle.

iii) *Efficacité énergétique des bâtiments*

Document(s) : (ECE/HBP/2014/4), (ECE/HBP/2015/2), (ECE/HBP/2017/3).

À sa soixante-quatrième session, en octobre 2014, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE a approuvé une proposition du Bureau du Comité concernant la création d'un groupe informel d'experts chargé d'élaborer des normes de construction. En 2015, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, en coopération avec le Comité de l'énergie durable, a réalisé une enquête conjointe auprès des États membres concernant l'élaboration de normes et de réglementations dans la région de la CEE et a organisé une consultation d'experts sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments. Conformément aux recommandations du groupe d'experts, une équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été constituée en 2016, et des orientations-cadres pour la définition de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ont été élaborées en 2017. Un projet intitulé « Normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments » a reçu le soutien financier du Gouvernement danois et du Gouvernement de la Fédération de Russie, et sa mise en œuvre a commencé. La première réunion de l'Équipe spéciale dans le cadre du projet est prévue pour le 30 octobre 2017.

Les travaux de la CEE sur l'efficacité énergétique des bâtiments ont été débattus lors de la Conférence ministérielle intitulée « Relever le défi de l'énergie durable » du huitième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est tenu du 11 au 13 juin 2017 dans le cadre de l'EXPO 2017 « L'énergie du futur » à Astana, Kazakhstan³.

Le Comité prendra connaissance des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, et des propositions concernant les travaux futurs de l'Équipe spéciale conjointe. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies et à adopter les orientations-cadres pour la définition de normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

iv) *Activités du Groupe de travail consultatif sur le marché de l'immobilier*

Document(s) : (ECE/EX/2016/L.10), (ECE/HBP/2016/3), Note informelle n° 3.

En mars 2016, le Comité exécutif de la CEE a approuvé la révision et la prorogation du mandat du Groupe consultatif jusqu'au 31 décembre 2018. À sa soixante-dix-septième session, le Comité a adopté le programme de travail du Groupe consultatif pour la période 2017-2018. Le Comité prendra connaissance du rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif et du projet révisé de Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables.

Le Comité est invité à prendre note des informations fournies, à présenter des commentaires sur le projet de Cadre de politique générale, à formuler des recommandations concernant les futures activités du Groupe consultatif et à approuver la publication du Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables en tant que publication officielle.

³ <http://www.unece.org/astana2017#/>.

c) Développement urbain durable et villes intelligentes et durables

i) Villes intelligentes et durables

Document(s) : ECE/HBP/2015/4, Note informelle n° 4, Note informelle n° 5.

À sa soixante-dix-septième session, en septembre 2016, le Comité a approuvé les indicateurs CEE-UIT des villes intelligentes et durables et a pris note des progrès accomplis dans l'élaboration des normes relatives aux villes intelligentes et durables. Le secrétariat et les experts rendront compte au Comité des activités menées dans le cadre du projet « Villes intelligentes unies » et notamment de l'achèvement de la monographie consacrée à la ville intelligente et durable de Goris (Arménie) et de l'élaboration de la monographie consacrée à la ville de Voznesensk (Ukraine).

Le Comité est invité à prendre note des informations fournies.

ii) Renforcement des capacités en matière de planification urbaine dans les pays en transition sur le plan économique

Document(s) : ECE/HBP/2016/5, Note informelle n° 6.

À sa soixante-dix-septième session, le Comité a approuvé le programme commun CEE/ONU-Habitat de renforcement de capacités consacré à la planification urbaine dans les pays à économie en transition. Le secrétariat et ONU-Habitat rendront compte de la mise en œuvre de ce programme commun, notamment des ateliers conjoints organisés et des études préparées dans le cadre des neuvième et dixième tranches des projets inscrits au Compte de l'ONU pour le développement. Le Comité prendra également connaissance des propositions d'activités futures dans le cadre de ce programme commun.

Le Comité sera invité à prendre note des activités menées dans le cadre du programme commun CEE/ONU-Habitat de renforcement de capacités consacré à la planification urbaine dans les pays à économie en transition.

d) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Document(s) : ECE/HBP/WP.7/2017/6, ECE/HBP/2017/4, Note informelle n° 7, Note informelle n° 8.

Le secrétariat donnera des informations sur les décisions prises par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à sa soixante-dix-septième session, tenue en septembre 2016 (ECE/HBP/188), et à sa session extraordinaire de décembre 2016 (ECE/HBP/S/2016/3), concernant la révision du mandat du Groupe de travail et sa prorogation pour la période 2016-2020 ; ainsi que sur l'approbation de ces décisions par le Comité exécutif le 1^{er} février 2017 (ECE/EX/2017/L.1).

Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers rendra compte des activités menées par le Groupe de travail depuis la dernière session du Comité, et présentera son programme de travail pour la période 2018-2019. Le secrétariat du Groupe de travail informera également le Comité des progrès réalisés dans l'élaboration des directives techniques sur les établissements informels dans la région de la CEE et dans la réalisation de l'étude sur le remembrement des terres.

Le Comité est invité :

- À adopter le programme de travail du Groupe de travail pour la période 2018-2019 et à recommander son approbation au Comité exécutif ;
- À approuver la publication des directives techniques sur les établissements informels dans la région de la CEE en tant que publication officielle.

e) **Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire**

Document(s) : ECE/HBP/2015/6 Corr. 1, ECE/HBP/2017/5, ECE/HBP/17/6, Note informelle n° 9.

Le Comité a révisé les lignes directrices pour l'élaboration de monographies de pays sur le logement et l'aménagement du territoire en 2015. En 2016, une évaluation externe du sous-programme sur les monographies de pays a été menée, et un rapport a été élaboré. En s'appuyant sur les recommandations formulées dans cette évaluation, le secrétariat a mis à jour ces lignes directrices, qui sont présentées au Comité pour approbation.

En outre, le Comité sera tenu informé de l'état d'avancement des monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire, en particulier des principaux résultats et des recommandations de politique générale de la monographie nationale sur le logement et l'aménagement du territoire du Kazakhstan, de l'état d'avancement de la monographie nationale du Bélarus et des demandes de nouvelles monographies nationales reçues par le secrétariat.

Les délégations des États membres feront savoir au Comité si elles sont intéressées par l'élaboration d'une monographie nationale sur leur pays.

Le Comité est invité :

- À approuver les lignes directrices révisées pour l'élaboration par la CEE de monographies de pays sur le logement et l'aménagement du territoire ;
- À approuver les principaux résultats et recommandations de politique générale figurant dans la monographie du Kazakhstan ;
- À prendre note des informations communiquées au sujet de l'élaboration de la monographie du Bélarus et à approuver sa publication en tant que publication officielle ;
- À inviter les pays à accepter les demandes d'examen transmises par les pays ; et
- À proposer des contributions financières ou la mise à disposition d'experts pour les prochaines monographies de pays.

4. **Coopération interdivisions et interinstitutions**

Le Comité sera tenu informé des activités de coopération interdivisions et interinstitutions menées à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail du Comité pour la période 2016-2017. Il est invité à prendre note des informations ainsi communiquées.

5. **Programme de travail et publications 2018-2019**

Document(s) : ECE/HBP/2017/7.

Le secrétariat présentera le projet de programme de travail pour 2018-2019. Le Comité est invité à adopter le programme de travail et à recommander son adoption au Comité exécutif. Le Comité est aussi invité à approuver la publication des brochures du Comité et du Groupe de travail, qui serviront de supports de promotion.

Le secrétariat rendra compte de la situation concernant les soutiens financiers ou en nature à la mise en œuvre du programme de travail du Comité. Les délégations seront invitées à annoncer leurs contributions volontaires et leur appui en nature. Le Comité est invité à prendre note des informations ainsi communiquées.

6. Cadre stratégique pour 2020-2021

Document(s) : ECE/HBP/2017/8.

Le secrétariat présentera le projet de Cadre stratégique pour 2020-2021 du volet relatif au logement et à l'aménagement du territoire du sous-programme logement, aménagement du territoire et population, tel qu'approuvé par le Bureau du Comité. Le Comité est invité à adopter le Cadre stratégique pour 2020-2021 du volet relatif au logement et à l'aménagement du territoire du sous-programme.

7. Débat ministériel

a) Ouverture de la Réunion ministérielle

Le Secrétaire exécutif de la CEE ouvrira la Réunion.

b) Examen des progrès accomplis et des problèmes futurs en matière de logement et d'aménagement du territoire dans les États membres de la CEE

Document(s) : Note informelle n° 10 et Note informelle n° 11.

Le débat de haut niveau sera organisé sous la forme de deux tables rondes de haut niveau, la première intitulée « Un logement décent, abordable, approprié et salubre pour tous », la seconde « Stratégies de développement urbain durable ». Les discussions porteront sur la manière dont la coopération régionale et l'échange des meilleures pratiques peuvent contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Nouveau Programme pour les villes et de la Charte de Genève des Nations Unies sur le logement durable.

Table ronde I : *Un logement décent, abordable, approprié et salubre pour tous*

Cette table ronde portera sur les avancées réalisées et les difficultés rencontrées en matière de logement décent, abordable, approprié et salubre dans la région de la CEE, sur le financement du logement aux niveaux national et infranational et sur la coopération régionale en la matière.

Table ronde II : *Stratégies de développement urbain durable*

La table ronde portera sur les avancées réalisées et les difficultés rencontrées en matière de développement urbain, sur la transition vers des villes intelligentes et durables dans la région paneuropéenne, sur le financement des villes intelligentes et durables et sur les questions de coopération régionale.

c) Adoption de la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables

Document(s) : ECE/HBP/2017/1.

Les Ministres et chefs de délégation de la région de la CEE sont invités à adopter la Déclaration ministérielle sur le logement et le développement urbain durables.

d) Clôture de la Réunion ministérielle

Le Président de la Réunion résumera les débats et prononcera la clôture du Débat ministériel.

8. Élection du Bureau

Le Comité élira son Bureau pour sa soixante-dix-neuvième session.

9. Questions diverses

Les États membres voudront peut-être soulever d'autres questions sous ce point de l'ordre du jour.

10. Adoption du rapport et clôture de la réunion

Le Président récapitulera les grandes décisions prises par le Comité. Le Comité est invité à adopter le rapport de la session sur la base du projet élaboré par le secrétariat. Le Président proposera une date pour l'organisation de la prochaine session du Comité et demandera au Comité de l'entériner. Le Président prononcera la clôture de la réunion.

III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Mercredi 8 novembre	10 heures-10 h 20	1	Adoption de l'ordre du jour
	10 h 20-10 h 30	2	Présentation du projet de Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables
		3	Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2016-2017
	10 h 30-11 heures	3 a)	Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son cadre mondial d'indicateurs, Nouveau Programme pour les villes et autres accords mondiaux dans la région de la CEE – incidences sur les travaux du Comité
		3 b)	Logements et marchés immobiliers durables
		3 b)	Logements et marchés immobiliers durables – <i>suite</i>
	16 heures-16 h 30	3 c)	Développement urbain durable et villes intelligentes et durables
	16 h 30-17 h 15	3 d)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
17 h 15-18 heures	3 e)	Monographies nationales sur le logement et l'aménagement du territoire	
Jeudi 9 novembre	10 heures-14 heures	7	Débat ministériel
	15 h 20-15 h 50	4	Coopération interdivisions et interinstitutions
	15 h 50-16 h 10	5	Programme de travail et publications 2018-2019
	16 h 10-16 h 30	6	Cadre stratégique pour 2020-2021
	16 h 30-16 h 50	8	Élection du Bureau
	16 h 50-17 heures	9	Questions diverses
	17 heures-18 h 00	10	Adoption du rapport et clôture de la réunion